Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 3. 4. 2000
le 31. 3. 2000 et de la publication
Le Maire,
Pour le Maire
L'Adjoint délégué

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2000

DELIBERATION N° 2000/03/711

OBJET : Renouvellement de l'adhésion à l'association S.O.S. Maître Nageur Sauveteur, au titre de l'année 2000

Le Conseil Municipal,

VU la délibération n° 98/12/460 en date du 14 Décembre 1998, portant adhésion de la commune à l'association S.O.S. Maître Nageur Sauveteur,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer, en toute circonstance, la surveillance des baignades à la piscine municipale,

CONSIDERANT la proposition de l'association S.O.S Maître Nageur Sauveteur de fournir pour des missions ponctuelles, du personnel qualifié BEESAN, MNS ou BNSSA aux établissements nautiques qui en font la demande, moyennant une adhésion annuelle à l'association et paiement des heures de prestation,

CONSIDERANT que les établissements n'ayant pas fait appel à l'association au 31 décembre ne sont redevables d'aucune cotisation,

VU l'article 9 du contrat de l'association précisant les termes du renouvellement dudit contrat,

VU l'avis des commissions des Sports, Loisirs, Jeunesse et des Finances,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix, (3 abstentions : Mr PICARD, Mme GREMILLON + pouvoir)

APPROUVE le contrat d'adhésion dit "S.O.S M.N.S." ci-annexé, au titre de l'année 2000,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à le signer,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune, fonction 2, sous fonction 2512, nature 6188, pour l'adhésion, et fonction 2, sous fonction 2512, nature 611 pour le règlement des prestations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

REÇU LE
- 3 AVR. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Pour extrait conforme
Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE